Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Communications

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Direction des communications
du ministère des Communications

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08253-6
ISSN 0707-915X
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère des Communications (LRQ, chap. M-24, art. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Communications pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1988.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Richard D. French

Québec, juin 1988

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Communications 9

1.1 Les faits saillants de 1987-1988 9

1.1.1 Le secteur des médias 9

1.1.2 Le secteur des technologies de l'information 9

1.1.3 Politiques et développement des communications 10

1.2 La structure administrative en 1988-1989 11

1.3 Les effectifs 11

1.4 Les ressources financières 12

1.5 Les orientations de 1988-1989 12

Partie II
Bilan administratif 15

2.1 Gestion interne et soutien 15

2.2 Information et publications gouvernementales 17

2.2.1 Coordination des moyens de communication 17

2.2.2 Communication-Québec 19

2.2.3 Publications gouvernementales 19

2.3 Informatique gouvernementale 21

2.3.1 Technologies de l'information 21

2.3.2 Services informatiques 21

2.4 Télécommunications gouvernementales 22

2.5 Politiques et développement des communications 23

2.5.1 Programmes d'aide 23

2.5.2 Politiques de télécommunications 23

2.5.3 Affaires canadiennes et internationales 24

2.6 Loi sur l'accès 25

Liste des tableaux

1. Effectifs du ministère des Communications, par secteur 11
2. Budget du ministère des Communications, par secteur 12
3. Chiffre d'affaires des fonds renouvelables du ministère des Communications, de 1985 à 1988 16
4. Lauréats des Prix des communications 1987 17
5. Répartition du placement publicitaire par type de médias 1987-1988 18
6. Expositions coordonnées en 1987-1988 19
7. Répartition des revenus de Les Publications du Québec 20
8. Évolution des dépenses de télécommunications, de 1985 à 1988 22

Organigramme, au 31 mars 1988 26

Liste des annexes

1. Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1988 27
2. Organismes relevant du ministre des Communications 29
3. Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1988 30
4. Réseau de Communication-Québec, au 31 mars 1988 33
5. Librairies et concessionnaires de Les Publications du Québec, au 31 mars 1988 35
6. Subventions accordées par le ministère des Communications en 1987-1988 37
7. Publications du ministère des Communications en 1987-1988 45

Introduction

Les renseignements contenus dans le présent document ont été regroupés dans trois grandes sections.

La première partie regroupe les renseignements sur le ministère des Communications dans son ensemble. On y retrouve les faits saillants de l'année 1987-1988, ainsi que des données sur la structure administrative, les effectifs et les ressources financières.

La deuxième partie présente les principales activités menées au cours de l'année par les diverses unités administratives. Ces activités ont été regroupées en cinq secteurs: gestion interne et soutien, information et publications gouvernementales, informatique gouvernementale, télécommunications gouvernementales, politiques et développement des communications.

Enfin, on retrouvera en annexe une liste de documents publiés par le ministère des Communications.

Trois organismes relèvent du ministre des Communications. Il s'agit de la Régie des services publics, de la Commission d'accès à l'information et de la Société de radio-télévision du Québec (voir annexe 2). Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Partie I
Le ministère des Communications

Le 12 décembre 1969 est sanctionnée la Loi du ministère des Communications (1969, chap. 65). Au moment de son entrée en vigueur le 18 décembre de la même année, le Québec devient la première province du Canada à se doter d'un tel ministère.

Le ministère des Communications a pour mandat de veiller aux intérêts du Québec en matière de communication, que ces intérêts soient de nature économique, culturelle, juridique ou technologique.

Le ministère des Communications possède le principal réservoir gouvernemental de connaissances en communication :

- il conseille le gouvernement ;
- il fait les représentations appropriées auprès des autres instances gouvernementales ;
- il initie des projets pour stimuler le développement dans les différents secteurs ;
- il s'assure de l'accessibilité aux documents gouvernementaux et de la protection des renseignements personnels ;
- il élabore les orientations technologiques du gouvernement et ses politiques en matière d'information gouvernementale ;
- il agit comme maître d'oeuvre en matière de diffusion d'information et de renseignements à la population ;
- il fournit des services au gouvernement dans le domaine des technologies.

1.1 Les faits saillants de 1987-1988

Au cours de 1987-1988, un certain nombre d'activités ont pris une importance particulière et marqué davantage la vie du Ministère.

Les dossiers prioritaires touchaient le secteur des médias, celui des technologies de l'information, et celui des politiques et du développement des communications. D'autre part, des changements ont été apportés à la structure administrative du Ministère.

1.1.1 Le secteur des médias

Le ministère des Communications a comme mandat d'assurer l'accessibilité à l'information gouvernementale pour les citoyens. Il réalise ce mandat en offrant un service de renseignements à la population, en publiant différents documents gouvernementaux et aussi en aidant les ministères et organismes à rejoindre leurs clientèles. Parmi les faits saillants de l'année pour le Ministère relevons ceux traitant de publicité gouvernementale, des activités de renseignement et de la publication de guides.

Le ministère des Communications coordonne toutes les activités publicitaires du gouvernement. À ce chapitre, le Ministère a déployé des énergies pour que la publicité gouvernementale s'exerce dans un cadre déontologique respectueux des valeurs démocratiques du Québec. Outre une campagne sur la violence conjugale, les efforts publicitaires du gouvernement ont été surtout consacrés à promouvoir le tourisme et autres produits spécifiques tels les obligations d'épargne et les publications gouvernementales. Souhaitant cependant réduire les coûts inhérents à la publicité obligatoire – appels d'offres, offres d'emplois, etc. – le Ministère poursuit son analyse quant aux obligations actuellement prescrites par la loi de diffuser ce type de publicité, ce qui lui permettra également de mieux rejoindre les publics-cibles.

Pour ce qui est de Communication-Québec, les préposés aux renseignements ont répondu à un million de demandes de personnes désirant des renseignements sur les programmes des gouvernements du Québec et du Canada. Le 23 mars 1988, Communication-Québec a ouvert un bureau à Sorel.

Les Publications du Québec ont procédé au lancement de trois ouvrages : *Ces déchets qui n'en sont pas*, *Les M.T.S.* et *Le Guide de la consommation*. Ce dernier guide qui vise à démystifier l'univers de la consommation s'est vite avéré un best-seller.

1.1.2 Le secteur des technologies de l'information

Le ministère des Communications fournit des services d'informatique et de télécommunications à la très large majorité des ministères et organismes. Il oriente aussi les actions et les choix gouvernementaux en matière de technologies de l'information. Il voit de plus au dévelop-

pement des industries qui oeuvrent en informatique et en télécommunications.

En 1987-1988, le Ministère a créé deux fonds spéciaux, celui des services informatiques et celui des services de télécommunications. Cette mesure a permis d'établir une meilleure relation d'affaires avec les ministères et organismes desservis et de rendre les clientèles gouvernementales plus responsables des coûts de services.

Fidèle à son rôle de «support-conseil» auprès de l'industrie et des usagers québécois de l'informatique, le Ministère a entrepris une série d'actions en ce sens au cours de la dernière année, soit : une participation active aux travaux des comités internationaux de normalisation des équipements, des logiciels; la publication d'un guide sur le développement des logiciels multilingues qui permettra aux 250 producteurs de logiciels québécois de se positionner à l'intérieur d'un créneau intéressant sur le marché international des logiciels; l'adoption –par un comité de l'Association canadienne de normalisation– du projet de normes de clavier universel proposé par le Québec et devant être utilisé tant en français qu'en anglais.

Enfin, du côté de la recherche et du développement, le Ministère a joué un rôle privilégié dans la mise sur pied du Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) dont il continue à soutenir les travaux.

1.1.3 Politiques et développement des communications

Parmi ses mandats, le Ministère initie des projets pour stimuler le développement dans les secteurs composant le monde des communications, il fait des représentations auprès des autres instances gouvernementales et il élabore des politiques pour le secteur.

Un grand nombre d'interventions majeures du Ministère en 1987-1988 ont porté sur le développement des communications.

Dans le secteur de la radio-télévision, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) a autorisé la création de cinq canaux spécialisés de télévision (Musique-Plus, Météo-Média, Le Réseau des sports, Canal-Famille et TV5). Quatre de ceux-ci seront mis sur pied d'ici septembre 1988, le cinquième, soit Le Réseau des sports, suivra en septembre 1989. Le Ministère a réalisé plusieurs études sur la question et est intervenu régulièrement dans ce dossier. Il a notamment proposé un modèle de financement des canaux spécialisés. Le modèle retenu par le CRTC correspond substantiellement à celui que le Québec a mis de l'avant. Le ministère des Communications est l'un des instigateurs de TV5 et l'un des participants au Consortium TV5 Québec-Canada. TV5, dont l'entrée en ondes est prévue pour le mois de septembre, remplacera TVFQ.

Cette chaîne offrira plus d'émissions et plus d'informations aux téléspectateurs québécois. Elle diffusera une programmation originale et consacrera 4,9 millions de dollars par année à des nouvelles productions.

Dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication, 48 projets ont été acceptés et subventionnés.

Les critères d'acceptation des projets ont été modifiés pour recentrer l'Entente sur des projets innovateurs au plan technologique, dont les effets rejailliront sur l'ensemble des industries concernées.

D'autre part, en matière de logiciel et de développement des technologies et des infrastructures de communications, seuls des projets, mettant en relation des entreprises, des universités, des centres de recherche ou d'autres services gouvernementaux et favorisant le regroupement de chercheurs, ont été acceptés.

Dans la foulée de l'accord conclu à Edmonton –en avril 1987– entre les gouvernements provinciaux et fédéral quant aux rôles et responsabilités en matière de télécommunications, le Ministère a poursuivi ses négociations avec le gouvernement fédéral en vue de préparer le terrain pour la mise en oeuvre de cet accord qui élargirait le champ de compétence du Québec en matière de télécommunications.

Lors du Sommet de la francophonie de Québec, tenu en septembre 1987, le Ministère a contribué à la préparation des dossiers traitant de télécommunications, d'informatique et de médias. Depuis, le Ministère s'est principalement impliqué dans l'élaboration de grands projets de télécommunications, en prévision du Sommet de Dakar de 1989, dont la création d'une agence de télécommunications de la francophonie et d'un centre international francophone de formation à distance.

1.2 La structure administrative en 1988-1989

En octore 1987, le ministère des Communications modifiait son Plan d'organisation administrative supérieure en regroupant ses directions générales sous deux grands secteurs d'activités, soit celui des technologies et celui des médias. Désireux de voir sa structure budgétaire se conformer à l'image de son nouveau Plan d'organisation administrative supérieure, le Ministère a donc demandé et obtenu du Conseil du trésor –en janvier 1988– l'approbation d'appliquer, à compter du 1er avril 1988, une nouvelle structure budgétaire.

La Direction générale des technologies de l'information a été placée sous la responsabilité du sous-ministre et a connu une restructuration pour devenir la Direction générale de la coordination et des politiques. On y a créé deux nouvelles directions soit la Direction de la planification stratégique et la Direction des affaires canadiennes et internationales. Finalement, la Direction des technologies de l'information a été rattachée à une autre direction générale. Ces modifications permettront à la Direction générale de la coordination et des politiques de mieux remplir son mandat, soit l'élaboration de projets et de politiques et la coordination de dossiers ministériels.

Le Ministère a regroupé la Direction générale de la coordination interministérielle et la Direction des technologies de l'information pour former la Direction générale des technologies de l'information (DGTI), de qui relèvent maintenant: la Direction de la planification des technologies (anciennement la Direction de la coordination technique), la Direction des méthodes de gestion des technologies (anciennement la Direction de la coordination paratechnique) et la Direction des industries de l'information (anciennement la Direction des technologies de l'information).

Les activités à la Direction générale de l'informatique ont été réorganisées de sorte que les quatre directions qui la composaient, soit la Direction du service à la clientèle, la Direction du traitement de l'information, la Direction des systèmes d'information et la Direction de la diffusion des données sont devenues Direction du traitement de l'information, Direction de la coordination et Direction du développement des systèmes.

Les directions générales des Publications gouvernementales et de Communication-Québec ont été placées sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux Médias. Le nom de la Direction générale de la coordination des moyens en communication a été modifiée pour la Direction générale des moyens de communication.

1.3 Les effectifs

Tableau 1
Effectifs du ministère des Communications, par secteur

	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Gestion interne et soutien	263	94	99
Information et publications gouvernementales	622	496	477
Informatique gouvernementale	253	252	251
Télécommunications gouvernementales	116	116	116
Politiques et développement des communications	68	68	79
Total	**1 322**	**1 026**	**1 022** (1)

1 Selon les catégories d'emplois, les effectifs du Ministère se subdivisent de la façon suivante: 69 cadres, 384 professionnels, 14 agents de maîtrise, 531 fonctionnaires et 24 ouvriers.

1.4 Les ressources financières

Tableau 2
Budget du ministère des Communications, par secteur (1)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Gestion interne et soutien	39 609 300	12 018 500	14 034 400
Information et publications gouvernementales	28 956 200	20 737 700	19 983 300
Informatique gouvernementale	22 071 800	31 435 800	25 152 700
Télécommunications gouvernementales	63 847 700	63 664 900	64 503 200
Politiques et développement des communications	9 959 700	11 507 700	10 589 000
Total	**164 444 700**	**139 364 600**	**134 262 600**

1 Ces chiffres sont tirés des comparatifs inscrits aux livres de crédits 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989.

Il faut noter que la création de fonds spéciaux en informatique et en télécommunications modifiera la structure financière du ministère des Communications pour le prochain exercice financier. Le Ministère recevra l'argent des ministères et organismes plutôt que du Conseil du trésor pour ses activités en informatique et en télécommunications.

1.5 Les orientations de 1988-1989

Développement et expansion de la production audiovisuelle

Le Ministère continuera d'accorder son soutien au développement de la production audiovisuelle en contribuant à l'implantation de structures de production et en appuyant, le cas échéant, l'exportation ou la coproduction. En ce sens, le Ministère travaillera, de concert avec les milieux institutionnels et les producteurs indépendants, à la promotion des produits québécois sur les marchés internationaux et à la participation au développement de nouvelles avenues de production.

Amélioration des services aux clientèles particulières

Le Ministère accentuera ses efforts auprès de cette clientèle particulière que constituent les communautés culturelles. Le bureau de Communication-Québec de Montréal offrira désormais son service de renseignements en dix langues et ce à tous les jours ouvrables. Les langues sont: le français, l'anglais, l'italien, le grec, le cambodgien, le portugais, l'espagnol, le chinois, le vietnamien et le créole. Le service en langues italienne, grecque, portugaise et espagnole qui existait à raison d'un ou deux jours par semaine sera offert à temps plein. D'autre part, afin de rejoindre un plus grand nombre de citoyens d'arrivée récente et de faciliter leur intégration dans la société québécoise, ce bureau ajoutera un service téléphonique de renseignements en créole, en chinois, en vietnamien, en cambodgien. Des mesures précises seront également envisagées en regard des personnes handicapées et des personnes analphabètes.

Orientations gouvernementales en matière de technologies de l'information

Afin d'orienter les actions et les choix gouvernementaux en matière de technologies de l'information, le Ministère définit et élabore diverses orientations stratégiques répondant à quatre sphères de préoccupations, soit: une plus grande efficacité au niveau du choix des équipements, la sécurité informatique, l'économie pour effectuer des choix technologiques mieux adaptés au besoin et la culture pour assurer le respect des caractéristiques et de l'usage du français dans l'informatique.

Intégration des réseaux gouvernementaux de télécommunications informatiques et de radio-communications

Face aux phénomènes technologique et industriel engendrés par la convergence de l'informatique et des télécommunications, le Ministère entend implanter un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques, en remplacement du système actuel des réseaux indépendants multiples.

Ce nouveau réseau assurera l'universalité quant à l'accès aux banques d'informations et aux serveurs informatiques, tout en contribuant à limiter l'augmentation des coûts.

Dans le but également d'amenuiser les problèmes du cloisonnement à l'intérieur des six grands réseaux de radio-communications des divers ministères du gouvernement, le Ministère développera un réseau gouvernemental intégré de radio-communications.

Développement de services de télématique

La télématique demeurant l'un des dossiers prioritaires du Ministère, celui-ci prévoit rendre accessible l'information gouvernementale par le biais de ces nouveaux moyens de communication. À cette fin, il mettra à la disposition de l'industrie de la télématique, les banques de données gouvernementales et les services fournis par le gouvernement. Le ministère des Communications coordonnera la participation des ministères et organismes aux projets mis de l'avant par l'entreprise privée.

Le Ministère souhaite ici encourager la recherche et le développement du Québec, respecter la spécificité de la langue française, créer des emplois et favoriser l'exportation.

Définition des rôles et responsabilités du Québec en matière de télécommunications

Pour faire suite à l'accord conclu à Edmonton, le Ministère consacrera donc tous ses efforts durant l'année en cours à réaliser des objectifs qui sont clairs et précis sur ce point, c'est-à-dire permettre au gouvernement québécois de participer à une véritable politique nationale des télécommunications et, à l'instar de sept autres provinces jouissant déjà de ces moyens privilégiés, de se doter d'outils susceptibles de favoriser le développement du secteur des télécommunications au Québec.

Adoption et application de la Loi sur la Régie des télécommunications

Le projet de loi déposé en décembre dernier visant à remplacer la Régie des services publics par la Régie des télécommunications sera adopté au cours de l'année 1988-1989.

Révision de la Loi sur l'accès à l'information

À la suite de diverses audiences publiques et consultations quant à l'opportunité de maintenir ou de modifier tous les cinq ans la *Loi sur l'accès à l'information*, le Ministère présentera, en 1989, un projet de loi modifiant en ce sens la Loi sur l'accès.

Création des fonds spéciaux de l'édition gouvernementale et des services de placement médias

Le ministère des Communications a la responsabilité d'éditer, de publier et de commercialiser différents documents gouvernementaux ainsi que de coordonner toutes les activités publicitaires du gouvernement.

L'implantation des deux fonds spéciaux ci-haut mentionnés permettra notamment d'assurer un meilleur contrôle des coûts et une meilleure planification des services à offrir.

Révision de la Loi du ministère des Communications

Malgré une histoire relativement courte, puisqu'il a été créé en 1969, il faut ajuster les mandats du Ministère aux préoccupations du monde d'aujourd'hui. Le déploiement de ses missions et de ses actions devra donc se traduire par des amendements à la Loi constitutive.

Partie II
Bilan Administratif

2.1 Gestion interne et soutien

Ce secteur regroupe les activités à caractère horizontal au sein du ministère des Communications, soit celles reliées à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Les communications, le développement de systèmes et d'outils d'information de gestion, l'évaluation de programmes et la vérification interne composent les autres volets du programme.

Au cours de l'année 1987-1988, le Ministère a créé deux fonds spéciaux destinés aux services informatiques et aux télécommunications. Deux autres fonds devraient suivre prochainement l'un pour les activités d'édition gouvernementale et l'autre pour celles de placement médias.

Parmi les réalisations marquantes au chapitre de l'administration, soulignons la décentralisation de la saisie des données relevant de SYGBEC, et le développement d'outils de gestion tel, entre autres, le projet « Bureautique à la carte » destiné à l'ensemble du personnel du Ministère.

Par l'intermédiaire de sa Direction de l'évaluation et de la vérification interne, le Ministère a élaboré une politique de vérification ainsi qu'une politique de coordination des travaux de vérification. Il a aussi mené à terme différents mandats reliés entre autres à des bilans de situation, d'évaluation et de vérification horizontales portant sur la gestion décentralisée des ressources matérielles et financières, sur les systèmes informationnels et comptables, et sur le processus d'octroi des contrats.

Le Ministère a regroupé quelque 500 de ses employés à l'édifice Cyrille-Duquet et il a intensifié ses efforts en vue de réunir les employés de la fonction corporative dans la tour de l'édifice « G ». Il a aussi réaménagé dans un autre local de Place Desjardins le bureau de Communication-Québec de Montréal.

Du côté approvisionnement, le Ministère a implanté un système « Contrôle-suivi ministériel » propre à assurer le respect des lois et règlements dans ce domaine, et il a instauré un programme de formation permettant au personnel de parfaire ses connaissances en la matière.

Au chapitre des systèmes d'information et de l'innovation, le Ministère a étendu son réseau ACCES à plusieurs directions. Il a également produit et informatisé le Répertoire de ses politiques, directives et procédures internes, ceci en plus d'améliorer son système de gestion documentaire et de procéder au choix ainsi qu'à l'acquisition d'un logiciel comptable pour ses fonds spéciaux.

Tableau 3
Chiffre d'affaires des fonds renouvelables [1] du ministère des Communications, de 1985 à 1988

Description	Chiffre d'affaires 1985-1986 $	1986-1987 $	1987-1988 $
Le Placement-Médias coordonne centralement le placement de l'information et de la publicité gouvernementale dans les médias	12 658 857	6 455 089	6 656 543
Le fonds renouvelable des Publications gouvernementales favorise l'accessibilité de l'information gouvernementale par l'entremise de l'édition, l'impression et la vente de publications au meilleur coût possible	6 308 807	4 680 315	6 076 285
Le fonds renouvelable des télécommunications permet aux organismes d'accéder aux économies d'échelle générées par le développement d'infrastructures à usage commun	1(167 247	16 582 834	13 611 942 [2] (au 31 janvier 1988)

1 Un fonds renouvelable est un mode de financement non budgétaire, constitué par une avance de fonds. Son mode d'opération consiste à défrayer certaines dépenses encourues pour la réalisation d'une activité à partir des recettes provenant de cette même activité.

2 Les données s'arrêtent au 31 janvier 1988 puisque ce fonds renouvelable a été transformé en fonds spécial le 1er février 1988.

Intensifiant ses efforts quant à l'égalité en emploi pour les femmes, le Ministère a mis sur pied diverses mesures spécifiques propres à encourager la poursuite des études et la formation d'une relève féminine en matière de gestion. Il a également favorisé le développement des connaissances et habiletés du personnel dans le secteur des technologies de l'information.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs, le ministre des Communications a approuvé en avril 1987 la politique de son Ministère en ce domaine.

De fait, cette politique a été diffusée dans les unités administratives et a fait l'objet d'une publicité spéciale via le journal interne du Ministère.

Un affichage approprié a été installé dans les lieux visés par l'interdiction de fumer. Quant aux autres lieux de travail où il n'est pas formellement interdit de fumer, le Ministère a réalisé une affiche incitative, à partir d'un slogan choisi par les employés.

Enfin, le Ministère a offert aux employés intéressés à cesser de fumer un support financier et un programme de cours à cet effet.

L'année 1987-1988 a représenté une période de transition du côté de la Direction des communications: renouvellement des effectifs, nouveaux bureaux, nouvelles orientations et priorités. Soulignons à titre d'événement marquant, la cinquième remise des Prix des communications honorant cinq personnalités québécoises qui se sont particulièrement illustrées dans le secteur au cours de l'année.

Tableau 4
Lauréats des Prix des communications 1987

Catégorie	Lauréat
Technologies de l'information et des télécommunications	André Boutin Vice-président de groupe Northern Telecom Canada limitée
Médias d'information	Félix Maltais Directeur général Agence Science-presse
Relations publiques et publicité	Michel Pauzé Président Référium inc.
Entrepreneuriat en communication	Jean Pouliot Président-directeur général Télévision Quatre Saisons
Prix spécial du jury	Pierre-Paul Asselin Retraité Pionnier du programme d'Arts et Technologie des médias du Cégep de Jonquière

2.2 Information et publications gouvernementales

Le ministère des Communications a le mandat d'assurer la communication entre l'État et les citoyens pour que ceux-ci puissent accéder facilement à une information efficace sur les programmes gouvernementaux. Il fournit également aux ministères et organismes gouvernementaux, des services dans les domaines de l'information, des médias, de la publicité et des publications.

2.2.1 Coordination des moyens de communication

Le Ministère dispense à l'appareil gouvernemental de nombreux services professionnels de consultation et d'expertise, de même que des services techniques et administratifs dans le domaine de la publicité, des expositions, des médias, de l'audiovisuel, de la photographie, de la traduction multilingue et de l'interprétation.

Traduction et interprétation

Au cours de l'année 1987-1988, le Ministère a fait appel à 70 des 200 traducteurs indépendants qui figurent sur ses listes. Grâce à cette banque de fournisseurs, le Ministère peut offrir un service de traduction en plus de 54 langues.

En ce qui concerne la production multilingue, le Ministère a reconduit vers le français, ou vers des langues étrangères, au-delà de 6 000 documents dont près de la moitié ont été traduits par son personnel spécialisé.

Soulignons la tenue par le Ministère du premier Forum des traducteurs à l'emploi du gouvernement du Québec.

L'audiovisuel

Le Ministère a préparé un nouveau plan d'action présentement à l'étude, lequel vise à améliorer la distribution de même que l'accessibilité de ses documents à l'intérieur des secteurs desservis, soit: la photographie, le soutien technique, la production audiovisuelle en régie et la distribution des documents audiovisuels.

Du côté technique, le Ministère a répondu à plus de 1 200 demandes de dépannage, tandis qu'il a réalisé quelque 365 séances de photos. Également mandaté par le Conseil du trésor comme portraitiste officiel du Gouvernement, le Ministère a pris à ce titre plus de 200 clichés.

L'année 1987-1988 a permis aux communicateurs gouvernementaux de profiter d'une série de dix stages de formation mis sur pied par le Ministère et visant à sensibiliser les participants à l'utilisation de la vidéo comme moyen de communication et d'information.

Le Ministère a également amélioré son service de distribution des documents audiovisuels qui sera graduellement assuré à travers le réseau des bibliothèques municipales et régionales. Ces documents seront aussi mis en vente à prix populaires dans le réseau de ventes des Publications du Québec.

Publicité

En 1987-1988, le programme gouvernemental de publicité coordonné par le Ministère a atteint 15,1 millions de dollars, comparativement à 12,1 millions de dollars en 1986-1987, une hausse budgétaire directement influencée par l'impulsion nouvelle donnée par le Gouvernement à la lutte contre les maladies transmises sexuellement et la dénonciation de la violence conjugale.

Le volume annuel de placements publicitaires s'est maintenu au niveau de celui de l'exercice précédent, soit environ à 6,6 millions de dollars après escompte. Ce montant inclut un million de dollars provenant d'organismes non tenus de recourir aux services du Fonds renouvelable mais qui ont choisi de le faire en raison des avantages offerts. La répartition entre les différents médias est demeurée stable. Stabilité également quant aux dépenses encourues pour la publicité obligatoire, c'est-à-dire celle exigée par une loi ou un règlement, comparativement aux coûts générés par la publicité dite « par mandat » liée davantage à la mission d'un ministère ou d'un organisme.

Tableau 5
Répartition du placement publicitaire par type de médias 1987-1988

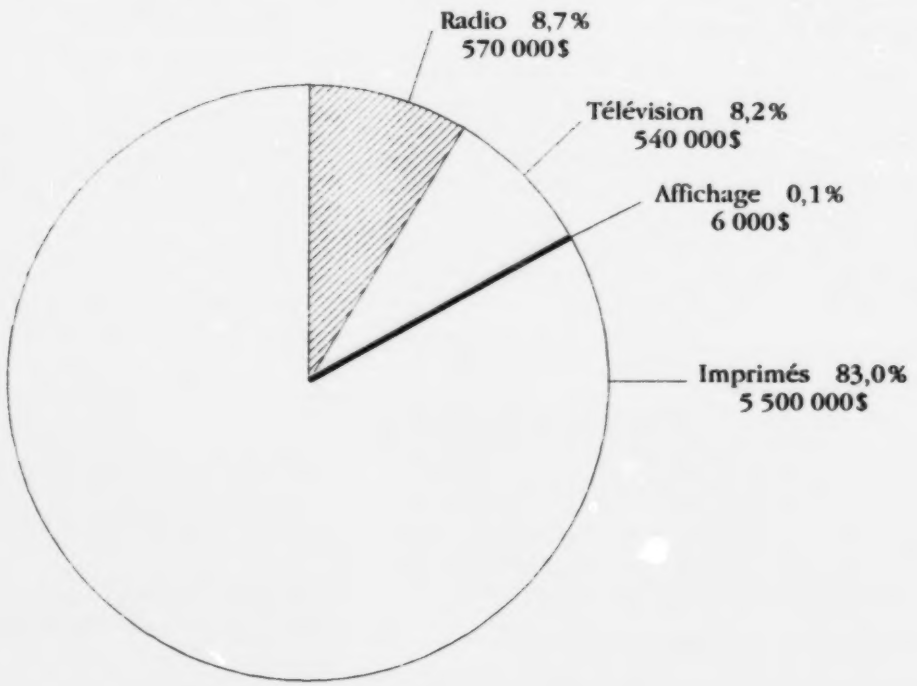

Les bénéfices du Fonds renouvelable ont connu, pour leur part, une hausse de 30% à la suite des changements administratifs autorisés par le Conseil du trésor, tant pour éliminer les lourdeurs dénoncées à ce chapitre par le ministère des Communications et les ministères-clients, que pour améliorer la rentabilité des opérations. Le Ministère a également négocié une entente avec la Commission des transports, laquelle permet aux requérants d'un permis de payer directement au Fonds renouvelable les frais de parution de leur requête.

Expositions

Le Ministère a coordonné la participation gouvernementale à sept expositions qui ont attiré quelque 325 000 visiteurs.

Tableau 6
Expositions coordonnées en 1987-1988

Événement	Nombre d'exposants gouvernementaux	Nombre de visiteurs
Salon de la femme (Montréal)	7	60 000
Salon international de l'informatique (Montréal)	3	30 000
Salon international des aînés (Montréal)	8	48 000
Salon de l'épargne-placements et Salon Carrières et Professions (Montréal)	15	80 000
Exposition provinciale de Québec	25	70 000
Salon de l'épargne-placements (Québec)	9	25 000
Salon Info-Services Plus (Val d'Or)	53	12 000
Total	**120**	**325 000**

2.2.2 Communication-Québec

Trait-d'union entre la population québécoise et l'État, le réseau de Communication-Québec offre au grand public les renseignements sur les programmes et services administrés par les gouvernements québécois et fédéral. Son réseau compte aujourd'hui 27 points de service sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour remplir adéquatement son mandat auprès de la population, Communication-Québec dispose d'un certain nombre d'outils, particulièrement de sa banque de renseignements qui comprend à elle seule près de 3 500 dossiers portants sur les services et programmes des deux gouvernements. Un logiciel permet la mise à jour quotidienne de ces dossiers.

Poursuivant l'implantation du logiciel de repérage d'information dans la banque de renseignements, Communication-Québec l'a introduit au sein de sept directions régionales, ainsi qu'à la Direction des services centraux habilitée à fournir le support pour l'ensemble du réseau.

En outre, expérience fort concluante, un projet-pilote de consultation à distance a été réalisé à l'aide de multiplexeurs dans deux bureaux locaux. L'implantation d'un tel logiciel favorise le repérage rapide de l'information et assure, par le fait même, un service plus efficace permettant de répondre rapidement aux demandes. D'avoir développé, d'autre part, un logiciel de mise à jour des données a eu comme effet de tenir les préposés aux renseignements à la fine pointe de l'actualité gouvernementale.

Soulignons de plus, une campagne spéciale de promotion menée sur le plan provincial à l'automne 1987, par le biais des affiches et sacs publicitaires «J'appelle Communication-Québec». Également, la conception d'un outil de dépannage, la «Carte aux cartes» utilisée en cas de perte ou de vol de portefeuilles, laquelle a été distribuée dans plusieurs autres points du réseau et adaptée à chaque réalité régionale.

Toujours dans le but d'assurer sa présence auprès de la population, Communication-Québec a ouvert un bureau à Sorel.

Un autre dossier majeur a retenu l'attention durant l'année, soit le renouvellement de l'entente fédérale-provinciale concernant la diffusion de renseignements sur les programmes et services du gouvernement fédéral dans les bureaux de Communication-Québec. Faisant suite à l'entente signée en février 1986, celle-ci s'étendra sur une période de trois ans.

Signalons enfin la participation des bureaux de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie à l'organisation des conférences socio-économiques tenues dans ces régions.

2.2.3 Publications gouvernementales

Le Ministère contribue également à assurer l'accessibilité de la population à l'information gouvernementale en commercialisant les publications de l'État et en les diffusant.

Tableau 7
Répartition des revenus de Les Publications du Québec

Sources de revenu	Montant ($)	
	1986-1987	1987-1988
Comptoir postal	4 059 000	5 760 000
Librairies	1 551 000	1 707 000
Expositions	24 000	42 000
Redevances	0	2 000
Total	5 634 000	7 511 000

Publicité et marketing

Entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988, le Ministère a analysé 140 projets de publication, 31 demandes de réimpression et 90 demandes d'avis préalable.

Tout en continuant à promouvoir les titres et la collection de son fonds d'édition, le Ministère a procédé à trois lancements: *Ces déchets qui n'en sont pas*, *Le Guide de la consommation* et *Les M.T.S.*, et il a réalisé quatre campagnes institutionnelles ayant pour thème *l'Étévasion*, *Les bons livres de l'automne*, *Des livres qui ont du panache* et *Le solde annuel de janvier*.

Afin de renforcer l'adéquation entre l'effort publicitaire consenti et l'importance commerciale du titre, le Ministère a maintenu la pratique publicitaire. Cent quatre titres ont été publicisés dans 51 quotidiens, hebdos et revues spécialisées.

Édition

À ce chapitre, le Ministère a augmenté de 24% le nombre de ses publications et il a produit sept nouveautés. Le Ministère a également procédé à deux réimpressions de guides, dont *Se lancer en affaires*. Deux nouveaux titres sont aussi venus enrichir la collection des publications juridiques, soit: *Quebec securities laws*, une codification administrative en langue anglaise, et *Loi sur les villages nordiques et l'administration Kativik*, un document produit en trois langues (français, anglais et inuttitut).

Rappelons qu'un nouveau décret sur la tarification de la Gazette officielle a permis de hausser de 10% les revenus d'abonnement et d'insertion et ce, depuis le 1er janvier 1988.

Ventes

L'année 1987-1988 a surtout été marquée par une augmentation de 48% du chiffre d'affaires avec l'entreprise privée et la conclusion d'un accord commercial avec un distributeur européen (Export Livre) permettant de vendre les produits du Ministère en devises étrangères.

Le Ministère a également établi une entente avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) visant la revente de certains produits de son fonds dans le réseau de «Les Publications du Québec», et il a approché le Centre d'édition du gouvernement du Canada pour distribuer ses titres les plus en demande.

Le réseau de concessionnaires s'est élargi en 1987-1988 par l'ajout de huit librairies, ce qui porte leur nombre à 17 (voir annexe 5). Enfin, ces partenaires commerciaux ont réalisé un revenu de plus de 800 000$ en 1987-1988. Les Publications du Québec ont participé à 17 expositions et ont réalisé des revenus de près de sept millions de dollars au cours de l'année.

Droits d'auteur

À titre d'éditeur des publications gouvernementales, le Ministère a développé une expertise particulière dans le domaine de la gestion des droits d'auteur. En 1987-1988, il a informatisé les opérations relatives à la gestion de ces droits. Il a formulé une politique générale de concession de licences à des partenaires privés et a commencé à faire des offres généralisées de licences, soit pour la coédition, soit pour la publication en langues étrangères de documents gouvernementaux. Il a également transféré à l'Union des écrivains québécois le mandat d'accorder les autorisations de reproduction.

Bibliothèque administrative

Le Ministère gère un programme de dépôt des publications gouvernementales et produit la liste mensuelle de ces publications. Cette information est également versée dans une banque de données (PUBLIQ), commercialisée par IST-Informathèque, qui permet aux bibliothèques et aux chercheurs québécois d'avoir accès aux publications gouvernementales.

En 1987-1988, la Bibliothèque administrative a connu un achalandage comparable à celui de 1986-1987 soit près de 75 000 personnes. Elle a connu un accroissement de 40% du volume des prêts aux usagers grâce à l'accent qui a été mis sur le développement des collections et à la mise à jour de sa collection «Référence». La Bibliothèque administrative a, en effet, consacré plus de 8% de son budget aux nouvelles acquisitions et aux abonnements.

Les membres du réseau gouvernemental participant à l'enrichissement du catalogue collectif sont facturés directement depuis septembre 1987 par le serveur catalographique UTLAS. Cette facturation aux usagers a permis une réduction des coûts à la Bibliothèque administrative de près de 25 %.

Le Programme de dépôt qui a pour but de rendre accessible les publications gouvernementales s'est maintenu au même rythme qu'en 1986-1987. Quelques dépositaires se sont ajoutés à ceux qui existaient déjà.

Au cours de l'année, la Bibliothèque administrative a participé à la formation d'étudiantes en documentation en offrant des stages de deux semaines à quatre d'entre elles.

2.3 Informatique gouvernementale

Le ministère des Communications doit assumer le leadership technologique et coordonner les activités informatiques du gouvernement du Québec. Il fournit des services aux ministères et organismes gouvernementaux non munis ici de ressources adéquates, et il opère les systèmes de gestion informatisée de plusieurs d'entre eux.

L'intervention du Ministère vise la rationalisation du développement de l'informatique au gouvernement du Québec, le développement au sein de l'Administration d'une expertise de haute qualité en matière de services informatiques et, enfin, l'accès pour tous les ministères et organismes à un potentiel informatique correspondant à leurs besoins réels.

2.3.1 Technologies de l'information

Afin de consolider ses différentes activités, le Ministère a regroupé ses dossiers sous trois volets : les politiques, l'expertise professionnelle et les services.

Politiques

À ce chapitre, le Ministère a soumis à un comité interministériel un projet concernant la production et la diffusion des banques d'information gouvernementales. Il a aussi proposé de nouvelles orientations technologiques ainsi qu'une politique officielle sur la sécurité informatique.

En collaboration avec le Conseil du trésor, les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Industrie et du Commerce, du Commerce extérieur et du Développement technologique, le Ministère a participé au projet d'implantation d'un cadre gouvernemental de gestion des technologies de l'information.

Le Ministère a coopéré à plusieurs activités visant le développement de logiciels d'expression française, en accord avec les recommandations du Comité Canada-Québec sur le développement du logiciel d'expression française. De plus, ses interventions ont conduit à l'adoption –à titre de norme canadienne– d'un clavier pour poste de travail informatique mieux adapté à la saisie des caractères français nécessitant un accent.

Le Ministère a également entrepris une importante étude sur l'état de l'informatisation au Québec et il a apporté son appui aux travaux entourant l'implantation de la télématique au Québec.

Expertise professionnelle

Soulignons parmi les travaux majeurs du Ministère en ce domaine, en 1987-1988 : la définition d'un modèle gouvernemental d'architecture de systèmes, des études relatives à l'intelligence artificielle et aux systèmes experts, ainsi que la conception d'un plan d'acquisition pour les ordinateurs et les tourne-disques.

2.3.2 Services informatiques

En 1987-1988, le Ministère a desservi 56 ministères et organismes gouvernementaux. Notons qu'il dispense la gamme complète de services informatiques à 22 de ses clients, tandis qu'il fournit à 17 autres des services de traitement de l'information, assurant : l'opération d'un centre ordinateur de grande puissance, la disponibilité d'une importante capacité de stockage d'informations sur support magnétique, l'entretien et le maintien de logiciels centraux et spécialisés, de même que l'opération et la gestion d'un réseau de 235 points de service.

Traitement de l'information

En vue d'affermir ses acquis suite au plan de redressement effectué durant les dernières années à l'intérieur de ce secteur, et d'assurer tant la maturité que la maîtrise des environnements informatiques, le Ministère s'est particulièrement penché sur la consolidation technique, c'est-à-dire la mise en place de mécanismes permanents susceptibles de favoriser la stabilité et la performance du centre de traitement, l'ajout de puissance par l'acquisition d'un ordinateur (1er mars 1988), le réaménagement de sa structure interne et, enfin, la mise en opération

du Fonds des services informatiques (1er janvier 1988).

Expertise

En 1987-1988, le Ministère a rendu à ses clients des services pour près de 3 millions de dollars (soit environ 9 500 jours/personnes) dans le secteur de la réalisation technique de systèmes. Près du tiers de ces services ont été alloués au développement de nouveaux systèmes, les autres ressources ayant été consacrées à l'entretien et à la gestion de près de 85 systèmes d'information.

Notons que ces systèmes d'information se composent de quelque 4 000 programmes. Depuis 1985-1986, les données se situent dans les mêmes ordres de grandeur.

Dans le but d'améliorer la productivité, le Ministère a implanté une méthodologie de développement des systèmes. Sur demande, les normes et guides développés pour un client demeurent disponibles à l'ensemble des clients ou à tout autre organisme intéressé.

En 1987-1988, le Ministère a occupé un nouveau créneau d'expertise en effectuant des études de modélisation de données au profit de plusieurs clients ; ces études ont mené, dans certains dossiers, à la mise en place d'un plan-directeur.

2.4 Télécommunications gouvernementales

Le ministère des Communications dispense à 95 usagers, soit l'ensemble des ministères et une soixantaine d'organismes gouvernementaux, des services de radiocommunications, de communications téléphoniques et de communications informatiques. Il agit à titre d'interlocuteur gouvernemental auprès des fournisseurs de biens et de services de télécommunications et joue un rôle de planification et de coordination au niveau gouvernemental dans le domaine des télécommunications.

En regroupant les demandes de services de ses clients, le Ministère est en mesure de proposer la mise en place d'infrastructures communes et de négocier des services au meilleur coût possible.

Ainsi, plusieurs millions de dollars sont économisés annuellement et ce, grâce aux tarifs réduits accordés par les firmes de télécommunications sur la location de liens de communication en grand nombre. La signature de contrats globaux (entretien d'équipements, télécopieurs, téléphonistes...) et le fait d'être propriétaire de certains équipements (notamment en radiocommunications) permettent aussi des économies appréciables.

Le 1er février 1988, le Ministère a mis en opération le Fonds des services de télécommunications, abolissant ainsi le mode de gestion par comptes ministériels et fonds renouvelable et favorisant une plus grande responsabilisation des gestionnaires face à la consommation des biens et de services de télécommunications.

En 1987-1988, les dépenses gouvernementales de télécommunications ont augmenté de 1,2 %, passant de 81,1 millions de dollars à 82,1 millions de dollars. Le tableau qui suit illustre l'évolution des dépenses globales de télécommunications au cours des trois dernières années.

Tableau 8
Évolution des dépenses de télécommunications, de 1985 à 1988

	1985-1986 (000 $)	1986-1987 (000 $)	1987-1988 (000 $)
Comptes ministériels et services communs	58 069	59 737	48 381 (1)
Fonds renouvelable	16 167	16 194	13 609 (1)
Coûts d'opération de la DGT	5 136	5 200	4 212 (1)
Fonds des services de télécommunications	----	----	15 892 (2)
Total	**79 372**	**81 131**	**82 094**

(1) Dépenses du 1er avril 1987 au 31 janvier 1988.
(2) Dépenses du 1er février 1988 au 31 mars 1988.

La facturation à l'appel du Service interurbain gouvernemental a été mise en opération le 1er février 1988 et permettra de réaliser des économies d'environ 1,2 million de dollars en fournissant aux gestionnaires des outils de gestion des appels interurbains. Le projet-pilote sur les codes d'autorisation est terminé et les modalités finales d'opération seront arrêtées en 1988-1989.

Le répertoire téléphonique, amélioré en 1986-1987, sera dorénavant publié deux fois par année.

Un projet-pilote de messagerie vocale a été mené et le Ministère est maintenant en mesure de fournir l'expertise-conseil aux ministères et

organismes qui désirent se prévaloir de ce service.

Le Réseau intégré de communications informatiques (R.I.C.I.) qui regroupe sur un seul circuit à haute vitesse, dans l'axe Montréal-Québec, les circuits individuels de 26 ministères a atteint sa pleine capacité en 1987-1988. Le taux moyen de disponibilité aux heures normales de bureau a été de 99,7%. La deuxième phase du projet consiste à étendre le réseau à tout le territoire québécois et l'orientation technologique retenue est basée sur les normes internationales (Interconnexion de systèmes ouverts). La conception du réseau s'inscrit dans les orientations stratégiques du développement des technologies de l'information mises de l'avant par le Ministère.

Le Ministère a aussi transféré au Centre de recherche industrielle du Québec toute l'expertise en laboratoire concernant les modems et a renouvelé le contrat d'entretien de ceux-ci avec l'entreprise privée.

En radiocommunications, l'infrastructure de sites de transmission s'est enrichie de cinq nouveaux sites, portant ainsi le nombre total de sites à plus de 200 répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Des études ont aussi été réalisées pour la construction de cinq autres sites sur la Côte-Nord, développement qui entraînera des déboursés de 1,3 million de dollars en 1988-1989.

Le Ministère a poursuivi ses études en vue du développement du Réseau inter-sites de radiocommunications (R.I.R.) qui vise à relier entre eux tous les sites de l'infrastructure gouvernementale. La réalisation de ce réseau permettra d'accommoder plus d'usagers, de répondre à de nouveaux besoins et de mieux coordonner les mesures à prendre en cas d'urgence.

Le Ministère a également poursuivi ses travaux de normalisation des équipements de radio-mobile, générant ainsi des économies d'un peu plus d'un million de dollars.

2.5 Politiques et développement des communications

Le ministère des Communications vise à favoriser le développement des communications au Québec. Il est responsable de l'élaboration des projets de politique concernant la radio, la télévision, la presse écrite, la câblodistribution, les télécommunications, l'informatique, les nouveaux services de communications, etc. Dans ce contexte, il apporte diverses formes de soutien aux entreprises de communication.

2.5.1 Programmes d'aide

Le Ministère administre plusieurs programmes d'aide à l'intention des diverses clientèles du secteur des communications. En 1987-1988, ces programmes ont été principalement destinés :

- à la radio communautaire : (1 320 000$ ont été octroyés à 23 stations de radio communautaire) ;
- au développement de l'industrie des services en communication (500 000$) auquel s'est ajouté un deuxième volet, soit le Programme d'intervention en communication visant à soutenir les efforts de regroupement ou d'association ;
- aux communications en milieu autochtone, lequel a permis de verser 300 000$ à des organismes autochtones pour la mise sur pied et le fonctionnement de moyens de communication adaptés à leurs besoins ;
- à l'achat d'équipement pour les organismes de télévision communautaire permettant d'injecter 500 000$ qui provenaient du Fonds de développement du Québec. Jumelé à une aide gouvernementale fédérale de 500 000$ accordée aux organismes pour soutenir leur fonctionnement, ce programme a été administré dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication.

Les programmes d'aide au développement des entreprises de communication sont gérés dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec signée en 1985.

En 1987-1988, 48 projets ont été subventionnés et une somme totale de 10,1 millions de dollars a été engagée pour permettre leur réalisation.

Enfin, le Ministère a administré le Programme d'aide à l'emploi dans le cadre de travaux communautaires du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Les 600 000$ versés ont permis l'engagement d'environ 300 personnes dans des organismes et des médias communautaires.

2.5.2 Politiques de télécommunications

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Ministère a participé activement aux négociations

fédérales-provinciales en matière de télécommunications. À la suite d'une réunion ministérielle tenue à Edmonton les 2 et 3 avril 1987, un protocole d'entente a été signé sur une nouvelle répartition des rôles et responsabilités entre les gouvernements et sur des politiques communes d'interconnexion pour l'ensemble du Canada.

Le Ministère s'est aussi engagé dans un processus de révision en profondeur du rôle et des responsabilités de la Régie des services publics, ce qui l'a amené à consulter les principaux intervenants du milieu pour procéder à l'élaboration d'un projet de loi déposé en décembre dernier et à créer la Régie des télécommunications, faisant place à l'ancien organisme.

Dans le cadre d'audiences devant la Régie des services publics, le Ministère s'est intéressé à toute une gamme de dossiers portant sur la détermination du taux de rendement chez Québec-Téléphone, la restructuration de la tarification de Télébec et de Québec-Téléphone et la déréglementation des services non-monopolistiques de Québec-Téléphone.

En collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, le Ministère a de plus participé à une importante audience du CRTC sur la restructuration des tarifs de Bell Canada et de ses besoins en revenus. Le Ministère a alors mis en évidence les problèmes d'interjuridiction engendrés par les décisions unilatérales du CRTC en matière de tarification, décisions ayant déjà sérieusement affectées certaines entreprises sous juridiction québécoise et qui sont susceptibles d'avoir des impacts encore plus importants à l'avenir.

Devant l'incohérence causée par le double niveau de juridiction, le Ministère a demandé au CRTC de tenir compte des intérêts des Québécois avant d'accepter les critères de service régional proposés par Bell Canada. Il a aussi invité à la concertation l'ensemble des compagnies de téléphone du Québec et les organismes de réglementation en cause, afin de dégager une politique de service régional mieux adaptée aux besoins des Québécois.

Dans le cadre des discussions fédérales-provinciales sur un nouveau partage des rôles et responsabilités en matière de réglementation de Bell Canada, le Ministère a coopéré avec le gouvernement de l'Ontario pour étudier le modèle américain de réglementation à deux paliers ainsi que les mécanismes conjoints de réglementation utilisés aux États-Unis. Les deux gouvernements ont également commandé une étude sur la problématique québécoise des entreprises indépendantes de téléphone; ces deux études sont maintenant disponibles.

La venue éventuelle sur le marché québécois des services interactifs de télématique «grand public» a amené le Ministère à étudier les différents aspects de ces projets.

Afin de préparer une position gouvernementale dans ce secteur, le Ministère a participé aux travaux du comité interministériel sur le libre-échange et les services de haute technologie. Il s'est également intéressé aux travaux du Comité interministériel sur le dossier spatial, plus particulièrement au dossier «Radarsat». Quant au dossier de communication mobile par satellite (MSAT), et celui de la participation canadienne à la station spatiale américaine, ils font l'objet d'un suivi et d'une analyse périodique visant à s'assurer que leurs retombées économiques servent vraiment les entreprises du Québec.

En collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, en septembre 1987, le Ministère a organisé un colloque portant sur les technologies numériques en téléproduction. L'événement visait à sensibiliser les entreprises aux besoins des utilisateurs et à les informer sur les différents programmes d'aide des gouvernements.

Enfin, lors du Sommet de la francophonie, le Ministère a contribué aux dossiers traitant de télécommunications, soit la création d'une Agence de télécommunications de la francophonie (ATF) et d'un Centre international francophone de formation à distance (CIFFAD), la mise en place d'un réseau de transmission de données par satellite (Télécom Afrique). Ces trois projets se poursuivent et s'inscrivent dans les activités de suivi en prévision du Sommet de Dakar en 1989.

2.5.3 Affaires canadiennes et internationales

Dans le but de regrouper les travaux et les stratégies d'action en matière d'affaires canadiennes et d'affaires internationales, le Ministère a créé en avril 1987 la Direction des affaires canadiennes et internationales (DACI).

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, les activités du Ministère à ce chapitre ont surtout porté sur la préparation des dossiers de communication présentés au Sommet des pays francophones et sur le suivi de ce Sommet. Le Ministère a également coordonné les activités du secrétariat de l'Entente auxiliaire Canada-

Québec portant sur le développement des entreprises de communication.

2.6 Loi sur l'accès

Le projet de loi 28 modifiant diverses dispositions législatives –eu égard à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels– a été déposé à la session parlementaire du printemps 1987, adopté le 11 décembre et sanctionné le 16 décembre 1987.

Presque simultanément, le Conseil des ministres adoptait deux projets de règlements se situant dans la même foulée: tandis que le premier uniformise les diverses dispositions réglementaires eu égard à la Loi sur l'accès, le second révise le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs.

Le Service de la Loi sur l'accès a également réalisé, en juin 1987, un second rapport statistique sur l'utilisation de la Loi sur l'accès par des citoyens.

Soulignons enfin le dépôt en octobre 1987 du rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès, rapport préparé par la Commission d'accès à l'information.

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1988

Annexe 1

Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1988

Lois

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chap. A-2.1).
- Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., chap. M-24).
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., chap. P-30.1).
- Loi sur la Régie des services publics (L.R.Q., chap. R-8).
- Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chap. S-11.1).
- Loi sur l'emblème aviaire (1987, chap. 74).

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (D.1856-87, G.O., partie 2, no 54, 16 décembre 1987, p. 6848).
- Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (D.2058-84, G.O., partie 2, no 41, 3 octobre 1984, p. 4648).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le ministère des Communications

- Règlement sur l'administration des revenus et des recettes de l'Éditeur officiel du Québec (D. 1870-82, G.O., partie 2, no 40, 1er septembre 1982, p. 3452).
- Règlement sur le Bureau central de l'informatique (R.R.Q., chap. M-24, r.1).
- Décret sur l'emblème officiel du gouvernement du Québec (R.R.Q., chap. M-24, r. 2).
- Règlement sur les entreprises de télévision payante (R.R.Q., chap. M-24, r. 2.1).
- Règlements sur la Gazette officielle du Québec (D. 333-81, supplément-R.R.Q., volume 2, p. 867).
  - Modification: D. 2856-82, G.O., partie 2, no 60, 29 décembre 1982, p. 4846.
  - Modification: D. 1774-87, G.O., partie 2, no 53, 9 décembre 1987, P. 6691.
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (R.R.Q., chap. M-24, r. 3).
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec (R.R.Q., chap. M-24, r. 4).
  - Modification: D. 968-80.
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communications (D. 1939-84, G.O., partie 2, no 32, 1er août 1984, p. 3753).
- Règlement sur la télévision payante (D. 546-82, supplément R.R.Q., volume 2, p. 900).
- Décret sur la mise en opération du fonds des services de télécommunications (D. 108-88, G.O., partie 2, no 7, 17 février 1988, p. 1450).
- Décret concernant une avance du ministre des Finances au fonds des services de télécommunications (D. 109-88, G.O., partie 2, no 7, 17 février 1988, p. 1452).
- Décret concernant la mise en opération du fonds des services informatiques (D. 1987-87, G.O., partie 2, no 3, 20 janvier 1988, p. 374).
- Décret concernant une avance du ministre des Finances au fonds des services informatiques (D. 1988-87, G.O., partie 2, no 3, 20 janvier 1988, p. 377).
- Décret concernant certaines catégories d'ententes intergouvernementales conclues entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, l'un de ses ministères ou organismes, relatives à l'utilisation de sites de télécommunications (D. 1268-87, G.O., partie 2, no 40, 9 septembre 1987, p. 5551).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des services publics

- Règlement sur les entreprises de téléphone (R.R.Q., chap. R-8, r.1).
- Règles de procédure devant la Régie des services publics (R.R.Q., chap. R-8, r. 2).

- Tarifs des droits payables à la Régie des services publics par certaines entreprises publiques (D. 469-82, supplément R.R.Q., volume 2, p. 1080).
  - Modification: D. 68-87, G.O., partie 2, no 5, 4 février 1987, P. 977.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Radio-Québec et Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11-1, r.1).
- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., chap S-11.1, r. 2).
- Règlement sur la délimitation des régions et la constitution des comités régionaux de Radio-Québec (Décision, G.O., partie 2, no 4, 23 janvier 1985, p. 531).
  - Modification: D. 721-85, G.O., partie 2, no 20, 8 mai, p. 2388.
  - Modification: Décret 1079-86, G.O., partie 2, no 33, 6 août 1986, p. 3332.
- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r.4).
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 5).
- Règlement sur la gestion du personnel de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 6).
- Règlement sur la gestion financière de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 7).
- Règlement sur les heures de travail et la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 8).
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 9).
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 10).
  - Modification: C.T. no 140824, G.O., partie 2, no 53, 24 novembre 1982, p. 4329.
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Radio-Québec (R.R.Q., chap. S-11.1, r. 12).
  - Modification: C.T. no 145166, G.O., partie 2, no 33, 3 août 1983, p. 3636.
  - Modification: C.T. no 148230, G.O., partie 2, no 8, 15 février 1984, p. 1181.
  - Modification: C.T. no 150672, G.O., partie 2, no 25, 13 juin 1984, p. 2345.
  - Modification: C.T. no 153913, G.O., partie 2, no 53, 26 décembre 1984, p. 6269.
  - Modification: C.T. no 160786, G.O., partie 2, no 21, 21 mai 1986, p. 1447.
  - Modification: C.T. no 164072, G.O., partie 2, no 13, 30 mars 1988, p. 1861.
  - Modification: C.T. no 165257 du 19 août 1987.
- C.T. concernant les échelles de salaires des cadres de la Société de radio-télévision du Québec pour la période du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987 (C.T. 165256, 19 août 1987).
- Décret concernant l'indemnisation des dépenses encourues par les administrateurs de la Société de radio-télévision du Québec pour assister aux séances du conseil d'administration de la Société ou de ses comités (Décret 446-87 du 25 mars 1987, G.O., partie 2, no 16, p. 2036).

Annexe 2

Organismes relevant du ministre des Communications[1]

Commission d'accès à l'information

900, place d'Youville
Québec (Québec)
G1R 3P7
Tél. : (418) 643-5544
Présidente : Thérèse Giroux (par intérim)

La Commission d'accès à l'information, créée le 16 décembre 1982 conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a une vocation à la fois de tribunal administratif, de conseil pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Régie des services publics

2875, boulevard Laurier
Édifice Delta
13e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M2
Tél. : (418) 643-5560
Président : Jean-Marc Tremblay

La Régie des services publics est à la fois un tribunal administratif, un organisme de surveillance et de contrôle, un instrument et une source de réglementation, et un organisme de consultation. Elle coordonne le développement des télécommunications en milieu québécois et est chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation des entreprises de câblodistribution et de radio-télévision, incluant Radio-Québec.

Société de radio-télévision du Québec

800, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424
Président : Jacques Girard

La Société de radio-télévision du Québec a principalement pour objet d'établir et d'exploiter sur l'ensemble du territoire québécois une entreprise de radio-télévision éducative connue sous le nom de Radio-Québec.

---

1 Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Annexe 3

Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1988

Ministre
Richard D. French
(418) 643-7843

- Directeur du cabinet
  Michel Dorais
  (418) 643-7843

Sous-ministre
Jacques Pigeon
(418) 643-8492

- Secrétaire du Ministère
  Estelle Bouchard
  (418) 643-8492

Directeur général de l'administration
Éric Martin
(418) 643-8760

- Directeur de la comptabilité
  Pierre Rompré
  (418) 643-1957
- Directeur des ressources financières
  Richard Sirois
  (418) 643-2375
- Directeur des ressources matérielles
  Émile Loranger
  (418) 643-8519
- Directeur de l'évaluation et de la vérification interne
  Donald Grenier
  (418) 644-9661
- Directeur des systèmes d'information et de l'innovation
  Thong Tran Van
  (418) 643-9509
- Directeur des ressources humaines
  Jean-Claude Kirouac
  (418) 643-7930
- Directeur des communications
  Démosthène Blasi (par intérim)
  (418) 643-1529
- Directeur du Service juridique
  Gilles Tremblay
  (418) 643-8704

Directeur général de la coordination et des politiques
Pierre Lampron
(418) 643-8741

- Directeur des politiques de télécommunications
  André Duplessis
  (418) 643-8096
- Directeur de la planification stratégique
  Jean Rivet
  (418) 644-1788
- Directeur des affaires canadiennes et internationales
  (Vacant)
  (418) 643-0988

Sous-ministre adjoint aux technologies
Jean-Pierre Delwasse
(418) 643-8492

Directeur général de l'informatique
Bernard Beauchemin
(418) 644-6108

- Directeur de la coordination
  Michel Rosciszewski
  (418) 644-1862
- Directeur du traitement de l'information
  Jean Pellerin
  (418) 644-4913
- Directeur du développement des systèmes
  Serge Métivier
  (418) 644-1866

Directeur général des télécommunications
Paul Lessard
(418) 643-7774

- Directeur de la planification
  Gilbert Labonté
  (418) 644-2694
- Directeur de la gestion des services et des réseaux
  Michel Léveillé
  (418) 643-2196
- Directeur des services administratifs et à la clientèle
  Pierre Gignac
  (418) 646-7606
- Directeur de l'ingénierie et des projets
  Roch Tardif
  (418) 644-6111

Directrice générale des technologies de l'information
Monique Charbonneau (par intérim)
(418) 643-8708

Directeur de la planification des technologies
Pierre Méthot
(418) 644-0198

Directeur des méthodes de gestion des technologies
Louis Lamothe
(418) 644-7009

Directrice des industries de l'information
Francine Thomas (par intérim)
(418) 643-1903

Sous-ministre adjoint aux médias
Claude-R. Beausoleil
(418) 643-8492

Directeur général des moyens de communication
François C. Reny
(418) 644-7640

Directeur de la traduction et de l'interprétation
Maurice Desjardins
(418) 644-2866

Directeur de la publicité et des expositions
Jean-Pierre Lemonde
(418) 644-1342

Directeur de l'audiovisuel
Jules Rochon
(418) 644-1856

Directeur général des publications gouvernementales
Jean-Paul Gagné
(418) 644-7789

Directeur de la Bibliothèque administrative
Luc Dufour
(418) 643-1515

Directeur de la publicité et du marketing
Maurice Sabourin
(418) 644-7843

Directrice de l'édition
Micheline Blache
(418) 644-7785

Directeur des ventes
Roger Hakim
(418) 643-1804

Directeur des services fonctionnels
Jean-Pierre Filion
(418) 644-7819

Directeur général des médias
Serge Thibaudeau
(418) 643-1625

Directeur de la câblodistribution et de la presse écrite
Jean-Guy Prince (par intérim)
(418) 643-1618

Directrice de la radio-télévision et de la publicité
Hélène Cantin
(418) 643-1887

Directeur des études et des analyses économiques et financières
Guy Rivest (par intérim)
(418) 644-0566

Directrice générale de Communication-Québec
Monique L. Bégin
(418) 643-1430

Directeur des services centraux
Paul L'Archevêque (par intérim)
(418) 643-1430

Directrice régionale de Québec
Micheline Baril
(418) 643-7366

Directrice régionale du Centre-du-Québec/Mauricie
François Beaudoin (par intérim)
(819) 379-9115

Directeur régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Jacques-Gilbert Tremblay
(418) 547-3696

Directrice régionale de l'Est-du-Québec
Danielle Daigneault
(418) 722-3950

Directeur régional de la Côte-Nord
Jean-Pierre Dallaire
(418) 968-2878

Directeur régional de l'Île-de-Montréal
Paul Cliche
(514) 499-2400

Directrice régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière
Nicole Laverdure
(514) 669-3733

Directeur régional de la Montérégie
Guy Saint-Martin
(514) 873-8852

Directeur régional de l'Estrie
Rock Boisclair
(819) 569-9083

Directeur régional de l'Outaouais
Yves Roy
(819) 770-2632

Directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue
Fernand Bellehumeur
(819) 764-3236

Annexe 4

Réseau de Communication-Québec, au 31 mars 1988

01 — Est-du-Québec

Bureau de Rimouski
164, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec)
G5L 1A8
Tél.: (418) 722-3939

Bureau de Gaspé
167, rue de la Reine, Case postale 1610
Gaspé (Gaspé)
Tél.: (418) 368-2550

Bureau des Îles-de-la-Madeleine
224, route Principale, Case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Tél.: (418) 986-3222

02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean

Bureau de Jonquière[1]
3950, boulevard Harvey Est
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél.: (418) 547-6601

Bureau de Saint-Félicien
1174, boulevard Sacré-Coeur,
Case postale 7
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P8
Tél.: (418) 679-0433

03 — Québec

Bureau de Québec[2]
870, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8S5
Tél.: (418) 643-1344

Bureau de Saint-Georges-de-Beauce
13, 120e Rue Est
Saint-Georges-de-Beauce (Québec)
G5Y 2Z9
Tél.: (418) 227-1122

Bureau de Thetford-Mines (Québec)
122, rue Notre-Dame Nord
Thetford-Mines (Québec)
G6G 2J8
Tél.: (418) 338-0181

04 — Centre-du-Québec — Mauricie

Bureau de Trois-Rivières
225, rue Des Forges, bureau 108
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél.: (819) 379-2636

Bureau de Drummondville
315, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A6
Tél.: (819) 477-7272

05 — Estrie

Bureau de Sherbrooke
780, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1R7
Tél.: (819) 569-9311

06A — Île-de-Montréal

Bureau de Montréal
2, Complexe Desjardins, Case postale 691
Tour de l'Est, 22e étage, bureau 2217
Montréal (Québec)
H5B 1H1
Tél.: (514) 873-2111

06B — Laval — Laurentides-Lanaudière

Bureau de Laval
1796, boulevard Des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P6
Tél.: (514) 873-5555

Bureau de Saint-Jérôme
222, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél.: (514) 438-1282

Bureau de Joliette
420, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 7X1
Tél.: (514) 759-6440

---

1 Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de cet édifice.
2 Il y a aussi un comptoir d'accueil à l'édifice G.

06C — Montérégie

Bureau de Longueuil
300, rue Longueuil
Longueuil (Québec)
J4H 1H4
Tél. : (514) 873-8989

Bureau de Granby
77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 375-5664

Bureau de Saint-Jean-sur-Richelieu
245, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X9
Tél. : (514) 346-6879

Bureau de Saint-Hyacinthe
600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
Tél. : (514) 778-1123

Bureau de Sorel
189, rue Prince
Sorel (Québec)
J3P 4K6
Tél. : (514) 742-5955

Bureau de Valleyfield
83, rue Champlain
Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél. : (514) 371-9111

07 — Outaouais

Bureau de Hull
170, rue Hôtel-de-Ville, R.C.
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 770-6910

08 — Abitibi-Témiscamingue

Bureau de Rouyn-Noranda
108, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P2
Tél. : (819) 764-3241

Bureau de Val-d'Or
888, 3e Avenue
Place du Québec
Val-d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél. : (819) 825-3166

09 — Côte-Nord

Bureau de Sept-Îles
456, rue Arnaud, R.C., Bureau 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-2806

Bureau de Baie-Comeau
625, boulevard Laflèche, Bureau 203
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-2244

Annexe 5

Librairies et concessionnaires[1] de Les Publications du Québec, au 31 mars 1988

Librairies Les Publications du Québec

Hull
Les Publications du Québec
Librairie de Place du Centre
200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B7
Tél.: (819) 770-0111

Montréal
Les Publications du Québec
Librairie du Complexe Desjardins
Niveau de la Promenade, tour du Nord
Montréal (Québec)
H3B 1B8
Tél.: (514) 873-6101

Québec
Les Publications du Québec
Librairie
Édifice G, Aile Saint-Amable, R.C.
1056, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél.: (418) 643-3895

Sainte-Foy
Les Publications du Québec
Librairie de Place Laurier
2740, boulevard Laurier
La Promenade, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4L7
Tél.: (418) 651-4202

Concessionnaires

Baie-Comeau
Librairie L'Entreligne
Plaza des Rives
859, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3P8
Tél.: (418) 589-6600

Chicoutimi
Librairie du Royaume
Place du Royaume
1401, boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec)
G7H 4C1
Tél.: (418) 545-3571

Librairie Régionale
461, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T6
Tél.: (418) 549-7135

Dolbeau
La Librairie Centrale
1245, Wallberg
Dolbeau (Québec)
G8L 1H3
Tél.: (418) 276-3455

Gaspé
Librairie Alpha
103, rue de la Reine
Case postale 1780
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél.: (418) 368-5514

Jonquière
La Procure de Jonquière
Galeries de Jonquière
3460, boul. Saint-François
Jonquière (Québec)
G7X 8L3
Tél.: (418) 542-9571

Laval
Librairie Papeterie
Le Bouquin
395, boul. Cartier
Laval (Québec)
H7N 2K8
Tél.: (514) 688-6036

New-Richmond
Librairie Liber
Carrefour Baie-des-Chaleurs
120, Perron Ouest, Case postale 669
New-Richmond (Québec)
G0C 2B0
Tél.: (418) 392-4828

---

1 On entend par concessionnaires, des librairies privées qui sont des dépositaires officiels de Les Publications du Québec.

Rimouski
Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B6
Tél. : (418) 723-8521

Rouyn
Au boulon d'encrage
Promenade du cuivre
100, rue du Terminus Ouest
Rouyn (Québec)
J9X 6H7
Tél. : (819) 764-9574

Saint-Georges-de-Beauce
Librairie de la Chaudière
Place Centre-Ville
11 400, 1re Avenue
Saint-Georges Est (Québec)
G5Y 5S4
Tél. : (418) 227-1303

Saint-Hyacinthe
Librairie Daigneault
548, Mondor
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5A9
Tél. : (514) 773-8586

Saint-Lambert
Le Fureteur
615, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3R4
Tél. : (514) 465-5597

Sherbrooke
Biblairie G.G.C.
65, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4B3
Tél. : (819) 566-0344

Librairie G.G.C.
Pavillon Albert-Leblanc
2500, boul. Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
Tél. : (819) 566-0344

Toronto
Maison de la presse internationale
124-126, Yorkville Ave
Toronto (Ontario)
MR5 1C2
Tél. : (416) 928-0099

Trois-Rivières
Clément Morin et Fils
Centre les Rivières
4125, boul. des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1W1
Tél. : (418) 379-4153

Annexe 6

Subventions accordées par le ministère des Communications du Québec en 1987-1988

Programme d'aide à la radio communautaire

Nom du média	Montant de la subvention $
– Radio communautaire de la Rive Sud, Longueuil	110 000
– Radio communautaire du Saguenay, Jonquière	40 000
– Radio communautaire de la Rive Sud, Longueuil	50 000
– Radio communautaire Radio-Gaspésie, Gaspé	25 000
– Radio communautaire CKNA, Natashquan	25 000
– Radio communautaire du Bas-Saint-Laurent, Rimouski	5 000
– Radio communautaire de Châteauguay	40 000
– Radio Basse-Ville, Québec	38 000
– Radio Pontiac, Fort Coulonge	40 000
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	50 000
– Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	50 000
– Campus Laval FM, Sainte-Foy	40 000
– Radio communautaire de Rouyn-Noranda	40 000
– Radio communautaire de l'Est, Montréal	40 000
– Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	50 000
– Radio communautaire de Fermont	40 000
– Radio communautaire de Havre-Saint-Pierre	25 000
– Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	50 000
– Diffusion communautaire des Îles, Cap-aux-Meules	25 000
– Diffusion communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	40 000
– Radio Blanc-Sablon	25 000
– Radio communautaire de Senneterre	45 000
– Radio Anticosti, Port-Menier	15 000
– Radio communautaire de Rivière-Saint-Augustin	25 000
– Association radios communautaires du Québec, Montréal	80 000
– Radio communautaire de Natashquan	5 000
– Radio communautaire de la Haute-Gatineau, Maniwaki	40 000
– Radio communautaire de l'Est, Montréal	10 000
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	30 000
– Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	10 000
– Radio communautaire La Frontière, Lac-Etchemin	15 000
– Radio communautaire Pabok, Chandler	15 000
– Radio CKNA, Natashquan	24 000
– Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	25 000
– Association radios communautaires du Québec, Montréal	8 500
– Radio communautaire de Harrington-Harbour	10 000
– Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	2 817
– Radio communautaire de Châteauguay	5 320
– Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	3 150
– Radio communautaire de la Haute-Gatineau, Maniwaki	7 414
– Radio CKNA, Natashquan	2 472
– Radio communautaire de Senneterre	2 599
– Radio communautaire de Fermont	4 486
– Radio Blanc-Sablon	1 388
– Campus Laval FM, Sainte-Foy	2 945

– Diffusion communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	9 987
– Diffusion des Îles, Cap-aux-Meules	15 760
– Radio du Pontiac, Fort Coulonge	2 943
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	4 513
– Radio Gaspésie, Gaspé	14 895
– Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	7 659
– Radio - TVC de Havre-Saint-Pierre	262
– Radio communautaire de la Rive-Sud, Longueuil	823
– Radio communautaire de l'Est, Montréal	1 952
– Radio Basse-Ville, Québec	1 096
– Radio communautaire du Saguenay, Jonquière	2 019
– Radio Basse-Ville, Québec	20 000
Total	**1 320 000**

Programme d'aide pour le développement de l'industrie des services en communication

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
– Ass. de la recherche en communication, Montréal	4 500
– Télécâble Déléage Enr., Déléage	4 500
– Radio-Activité, Montréal	10 000
– Radio communautaire montagnaise Escoumins	5 000
– Conseil montagnais Maliétonam	3 000
– Corporation municipale Saint-Magloire, Bellechasse	4 000
– Corporation municipale de Caplan	4 000
– Télécâble Lyster	3 650
– Corporation municipale Saint-Mathieu-de-Rioux	2 000
– Télécâble Saint-Marc-des-Carrières	4 500
– Conseil populaire communications de l'Est, Rimouski	2 500
– Association médias écrits communautaires, Montréal	40 000
– Regroupement des organismes communautaires, Québec	60 500
– Association des producteurs de films, Montréal	26 655
– ADISQ, Montréal	18 500
– Qui fait quoi, Montréal	7 500
– Conseil des usagers des médias de la Sagamie, Alma	30 000
– Spectel Vidéo, Montréal	5 000
– PMT Vidéo, Montréal	5 000
– Les films Vision 4, Montréal	5 000
– Sogestal 2001, Montréal	5 000
– Les Productions de la Capitale, Québec	5 000
– Info-Accès	1 500
– Coopérative de câblodistribution de Brest	5 000
– Compint Montech 87, Montréal	10 000
– Corporation télédiffusion du Grand-Châteauguay	5 000
– Fédération informatique du Québec, Montréal	20 000
– Télécâble Saint-Donat, Saint-Donat	4 100
– Office des communications sociales, Montréal	13 100
– Conseil populaire des communications Est du Québec, Rimouski	14 925
– 156097 Canada Ltée (Gaye Michlowski)	4 500
– Corporation municipale de Saint-Luc, Saint-Luc	3 500
– Corporation municipale de paroisse de Saint-Arsène	4 500
– Coopérative de câblodistribution de Saint-Ubald	5 000
– Publicité-Club de Montréal	37 500
– Télécopro	49 500
– Télé-Variétés	39 140
– Institut québécois du cinéma	10 000
– Association coop. des productions audiovisuelles	15 000
Total	**498 070**

Programme d'aide aux communications en milieu autochtone

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
– Conseil de bande Abitibiwinni	2 600
– Waswanipi Communications Society	11 000
– Corporation municipale d'Aupaluk	11 000
– Municipalité de Kangirsuk	11 000
– Corporation municipale de Salluit	11 000
– Radio Tuliup Nipingat	11 000
– Radio Manawan Kitotakan	8 500
– Station de radio d'Umiujaq	11 000
– Kanehsatake Communications Society	11 000
– Radio Kue Attinukan (Shefferville)	8 500
– Association métis-indiens hors-réserve	4 000
– Conseil des Montagnais de Sept-Îles/ Malioténam	633
– Radio montagnaise de Saint-Augustin	8 500
– Radio montagnaise de La Romaine	8 500
– Radio montagnaise de Natashquan	8 500
– Radio Ekuantshi Kaiamiumistuk	8 500
– Radio communautaire montagnaise, Les Escoumins	8 500
– Radio Ntetemuk	8 500
– Radio Kushapetseken Sept-Îles/ Malioténam	8 500
– Radio Piekougami Kamimkets	8 500
– Conseil de bande des Micmacs de Maria	11 000
– Akwesasne Communications Society	11 000
– Conseil de la communauté Inuit de Povungnituk	11 000
– Administration régionale Kativik	1 000
– Corporation municipale de Quartaq	11 000
– Radio communautaire huronne Wyandot	11 000
– Wemindji Telecommunications Association	5 000
– Radio Tepactimo Kitotakan	8 500
– Radio Wemotaci Kitotakan	8 500
– Société de communication Tewegan	9 800
– Radio communautaire du Lac-Simon	11 000
– Conseil de bande de Longue-Pointe	13 000
– Taqramiut Nipingat	18 900
Total	**299 933**

Programme d'aide à l'emploi dans le cadre de travaux communautaires du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
– Ass. des médias écrits communautaires, Montréal	8 400
– Gazette populaire de Trois-Rivières	12 000
– TVC Rivière-du-Nord, Labelle	12 000
– TVC de Roberval, Roberval	3 050
– TVC de Lac-Bouchette, Lac-Bouchette	3 600
– TVC de Saint-Félicien, Saint-Félicien	6 300
– TVC de La Doré, La Doré	4 200
– TVC de Beauceville, Beauceville	700
– Radio Anticosti, Port-Menier	3 600
– Radio communautaire du Saguenay, Jonquière	18 900
– Journal Le Citoyen, Normétal	1 400
– Éditions Communiqu'elles, Montréal	9 600
– Campus Laval FM, Sainte-Foy	7 200
– Conseil des usagers des médias de la Sagamie, Alma	4 800
– Radio communautaire La Frontière, Lac-Etchemin	3 600
– TVC des Bois-Francs, Victoriaville	16 800
– TVC Le Portage, Repentigny	8 400
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	1 800
– Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	1 800
– Regroupement des organismes communautaires en communication du Québec	4 800
– TVC de Buckingham, Buckingham	2 100
– TVC de la Vallée-de-la-Matapédia, Amqui	4 200
– Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	5 400
– TVC de Grande-Rivière, Grande-Rivière	12 000
– Journal EKO d'Albanel, Albanel	2 400
– TVC du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu	6 300
– Journal communautaire Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse	1 655
– Journal communautaire L'Attisée, Saint-Jean-Port-Joli	2 400
– TVC de Beauceville, Beauceville	525
– Coopérative imprimerie communautaire de Trois-Rivières	4 200
– Regroupement médias écrits communautaires, Montréal	2 100
– Corporation of Kangiqsualujjuaq	2 400
– Journal Nouvelles d'icitte, Rivière-Portneuf	7 200
– Diffusion communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	7 200
– Journal régional communautaire Le Haut-Saint-François, Cookshire	2 100
– Journal communautaire de Saint-Siméon, Saint-Siméon	2 350
– Vidéo-Maurice, Sainte-Foy	4 800
– Le Reflet, Tadoussac	7 200
– Corporation Écho Logique Bas-Saint-Laurent, Petit-Saguenay	7 200
– Radio communautaire de l'Est, Montréal	6 300
– TVC du secteur de Normandin, Normandin	2 900
Total	**225 880**

Entente auxiliaire Canada-Québec
sur le développement des entreprises de communication
Liste des projets acceptés pour l'année financière 1987-1988

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Contribution totale $	Québec $	Canada $
ALIS inc. / Xenix	Développement d'un logiciel utilisation langue arabe	221 300	110 650	110 650
Association québécoise des industries techniques / Cinéma et télévision	Étude sur l'industrie du doublage	56 000	28 000	28 000
Bellevue-Pathé Québec inc.	Centre de post-production	1 000 000	600 000	400 000
Brail-Tech inc.	Développement d'un poste de travail pour handicapés visuels	37 500	18 750	18 750
C.M.C.L. TV / TVC Laval	Projet de télévision communautaire	21 420	0	21 420
Centre des médias communautaires de Lachine inc.	Projet de télévision communautaire	10 640	0	10 640
Corporation de télédiffusion de Lanaudière	Projet de télévision communautaire	10 800	0	10 800
Corporation Lauriermontoise de télévision communautaire	Projet de télévision communautaire	55 933	42 523	13 410
Diffusion communautaire de la Mitis	Projet de télévision communautaire	68 098	53 608	14 490
DIL International	Projet de marketing et réseau de distribution	150 000	75 000	75 000
Éditions Ad Lib	Développement et composition de logiciels de divertissement en musique	112 260	56 130	56 130
Émotions Studios inc.	Développement d'un Studio d'animation par ordinateur	165 000	82 500	82 500
Films Cinar (Les)	Studio de post-production sonore et de repackaging	808 500	485 100	323 400
Groupe André Perry inc.	Studio intégré numérique de post-production audiovisuelle	805 000	483 000	322 000
Média Culture / Centre de recherche en droit public	Les traits distinctifs de la radiodiffusion francophone	72 500	36 250	36 250
MPB Technologies inc.	Développement et livraison de multiplexeurs sous-marins	750 000	375 000	375 000

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Contribution totale $	Québec $	Canada $
Programmes informatiques Diamanti (Les)	Développement du logiciel GOLD et du programme JMDIS	196 250	98 125	98 125
Secor inc.	Étude des besoins des usagers (Système portuaire)	15 000	15 000	0
Serom	Étude/méthodologie d'évaluation des auditoires et programmes	122 000	61 000	61 000
Studios Centre-Ville / 2e phase (Les)	Aménagement d'un studio additionnel de télévision	413 500	248 100	165 400
Tektrend International inc.	Développement du logiciel (ICEPACK)	259 334	129 667	129 667
Télé-Baie inc.	Projet de télévision communautaire	15 180	0	15 180
TV5 Québec-Canada 1988	Programmation de TV5 au Québec et au Canada pour 1988	2 350 000	560 000	1 790 000
TV5 1988	TV5 / Consortium de télévision Québec-Canada-Europe	1 598 000	639 200	958 800
TVC Alma	Projet de télévision communautaire	15 810	0	15 810
TVC BDAA inc.	Projet de télévision communautaire	32 527	13 027	19 500
TVC Beauceville inc.	Projet de télévision communautaire	48 876	29 556	19 320
TVC Bois-Francs inc.	Projet de télévision communautaire	15 660	0	15 660
TVC Buckingham, Masson-Angers inc.	Projet de télévision communautaire	67 369	40 069	27 300
TVC Chapais-Chibougamau	Projet de télévision communautaire	14 490	0	14 490
TVC Forestville inc.	Projet de télévision communautaire	54 625	38 755	15 870
TVC Haut-Richelieu (1981) ltée	Projet de télévision communautaire	11 880	0	11 880
TVC La Doré inc.	Projet de télévision communautaire	17 250	0	17 250
TVC Lac-Bouchette inc.	Projet de télévision communautaire	15 180	0	15 180
TVC Le Portage inc.	Projet de télévision communautaire	15 810	0	15 810
TVC Plessisville	Projet de télévision communautaire	54 008	37 448	16 560
TVC Région de l'Amiante	Projet de télévision communautaire	16 320	0	16 320
TVC Roberval inc.	Projet de télévision communautaire	14 490	0	14 490

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Contribution totale $	Québec $	Canada $
TVC Secteur Normandin inc.	Projet de télévision communautaire	13 800	0	13 800
TVC Saint-Félicien inc.	Projet de télévision communautaire	142 582	118 532	24 050
TVC Saint-Jérôme	Projet de télévision communautaire	14 040	0	14 040
TVC Saint-Pascal	Projet de télévision communautaire	48 210	31 650	16 560
TVC Saint-Raymond inc.	Projet de télévision communautaire	43 175	25 925	17 250
TVC Témiscouata	Projet de télévision communautaire	71 822	45 172	26 650
TVC Vallée de la Matapédia	Projet de télévision communautaire	45 495	23 395	22 100
TVC Vaudreuil inc.	Projet de télévision communautaire	16 830	0	16 830
TVC Vents & Marées	Projet de télévision communautaire	27 300	0	27 300
Vidéodisques Formatek 2e projet (Les)	Étude de faisabilité technique et économique du vidéodisque	55 500	55 500	0
Total		**10 187 264**	**4 656 632**	**5 530 632**

Annexe 7

Publications du ministère des Communications en 1987-1988 (Études, recherches, répertoires, guides, documents de travail ou publications périodiques)

Gestion interne et soutien

Direction des communications

- Rapport annuel 1986-1987
- Étude des crédits 1987-1988
- Bulletin des communications
- L'Intercomm
- L'Intercomm-Express
- En bref
- Le Harfang des neiges
- Répertoire d'événements en communication 1988
- La bureautique, ça change le monde mais...

Direction des ressources matérielles

- Répertoire téléphonique des employés du ministère de Communications

Information et publications gouvernementales

Direction de la publicité et des expositions

- Répertoire des expositions
- L'Immédiat
- Info Expos

Direction de l'audiovisuel

- Les films et vidéos du gouvernement du Québec, répertoire 1987

Direction générale des publications gouvernementales

- Ces déchets qui n'en sont pas: la récupération et le recyclage des déchets domestiques
- Le Guide sur la consommation
- MTS... les maladies transmissibles sexuellement
- Bulletin linguistique: Au pied de la lettre
- Publications juridiques au MCQ: rapport d'analyse
- La recherche et la rédaction des guides «grand public»

Direction générale de Communication-Québec

- Propos et parlure
- L'Accès
- Bulletin régional d'information
- La Réponse
- Chronique
- News letter
- Le Mémo
- Le Diffuseur
- La Virée
- L'Autre Information
- Le Fil conducteur
- Service au citoyen

Technologies de l'information

Direction générale de l'informatique

- Contact DGI

Direction générale des technologies de l'information

- Bulletin des systèmes experts
- Le Curseur
- Déredec-EXPERT –Version 1.1– Manuel de l'utilisateur
- Étude sur la répartition des charges dans les centres de traitement du secteur public
- Grandeur et misère du français dans les technologies de l'information
- Guide analytique des sources d'information sur les entreprises oeuvrant dans le secteur des technologies de l'information
- L'impartition des services informatiques au gouvernement du Québec
- Implications juridiques d'une politique de diffusion des banques d'information gouvernementales
- L'informatique au gouvernement du Québec 1986-1987: Organisation, investissements et bénéfices –Rapport annuel
- L'intelligence artificielle au Québec: Références utiles (2e édition)
- Intervenants et programmes d'aide dans le secteur du logiciel au Québec
- Introduction à l'industrie de l'information électronique
- Portrait de l'industrie de l'information électronique en Amérique du Nord

- Information électronique et son environnement technologique
- Information électronique au Québec: Guide pratique des services d'information en ligne –Répertoire des banques de données– Québec
- Information électronique au Québec: Profil économique de l'offre
- Information électronique au Québec: Profil économique de la demande
- Information électronique au Québec: Évolution et perspectives
- Module linguistique pour l'informatique gouvernementale des années 1990 –Conférence au Carrefour «Le Canada français dans la francophonie»
- Orientations technologiques gouvernementales pour le traitement de l'information: Situation de l'utilisation des technologies au 31 janvier 1987
- La pénétration et l'utilisation de l'informatique au Québec: Guide bibliographique
- Règles du classement alphabétique en langue française et procédure informatisée pour le tri
- Répertoire des distributeurs canadiens de logiciels
- Le soutien des langues nationales: Un aperçu des problèmes fondamentaux
- Profil du marché québécois de l'informatique domestique préliminaire
- L'exportation d'émissions de télévision et la problématique des droits de reprise –le cas du Québec

Télécommunications gouvernementales

Direction générale des télécommunications

- Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec (mars 1988)
- Document d'information: la confidentialité des communications en téléphonie cellulaire
- Télécom

Politiques et développement des communications

Direction des politiques de télécommunications

- Incidence du redressement des tarifs de Bell Canada (Le Groupe conseil Coopers et Lybrand et Parsec Communications)
- Étude sur les problèmes de politique concernant les entreprises indépendantes de téléphone de l'Ontario et du Québec (Éconotec inc. et D.A. Ford et associés ltd)
- Le réglementation à deux paliers et les comités conjoints dans les télécommunications américaines (Richard Schultz/McGill)

Service de la Loi sur l'accès

- Rapport statistique sur l'utilisation qui est faite de la Loi sur l'accès par les citoyens et sur le traitement accordé aux demandes par les organismes –1er juillet 1986 au 30 juin 1987

Direction générale des médias

- Programmes d'aide du MCQ 1987-1988
- Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications 1989-1990
- Répertoire des programmes d'aide aux communications en milieu autochtone 1988-1989
- Création d'un canal-musique et d'un canal-sports français au Québec –étude d'impacts par les médias électroniques
- La demande pour le service de base du câble –une analyse économique
- Bilan et perspectives de la Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

Ministère des
Communications

Imprimé au Québec, Canada